

Procès verbal

Le lundi 25 août 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 août 2025, s'est réunie sous la présidence de Madame Thérèse LAFFARGUE

Secrétaire de la séance : Madame Sophie VERGES

Présents : Madame Thérèse LAFFARGUE, Madame Sophie VERGES, Monsieur Patrice CANO, Monsieur Didier VIALADE, Monsieur Yves DOUTRES

Représentés :

Absents et excusés : Monsieur Christophe PELLEFIGUE, Madame NATHALIE FAURE

Ordre du jour :

- Procès-verbal du 7/04/2025
- Devis :
 - Hourcade Mobilier
 - Bris de glace et Skydome
 - Réhabilitation assainissement logement communal, Mairie et Salle des fêtes
 - Poubelle triple pour mettre à côté des tables PMR derrière le cimetière
- Délibérations :
 - SMAEP, modification des statuts compétence assainissement
 - SDE, transfert de la compétence gaz au SDE 65 par une commune non encore desservie
- Questions diverses

Avant de débuter la séance, Mme le Maire invite le CM à visiter la salle associative dont les travaux de rénovation sont terminés.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ODJ.

1/ PV du 07/04/2025

Pas de remarques

Adopté à l'unanimité des membres présents

2/ DEVIS

- Hourcade Mobilier
 - Il s'agit d'aménager la salle des associations récemment rénovée par du mobilier neuf. Présentation du devis avec tables, chaises pouvant accueillir 12 personnes, petit buffet pour un montant total de 3883.64€.
 - Bris de glace et Skydome
 - Suite à l'orage de grêle, le skydome (désemfumage) a été cassé. Il est préférable de changer le dôme par une plaque. Devis d'un montant de 2117.40€. En attente de validation par l'expert de l'assurance.
 - SV déplore la lenteur de l'expert d'autant que c'est un élément de sécurité de la SDF.
 - Bris de glace : constat de vandalisme sur les vitres côté Est de la SDF ; devis de remplacement 453.94€ validé par l'assurance.
 - Réhabilitation assainissement logement communal, Mairie et Salle des fêtes
- Suite au passage du Spanc, des travaux doivent être entrepris sur les installations des bâtiments publics.
- 3 entreprises ont été contactées et se sont déplacées. 1 seule a envoyé les devis.
- Montant logement/mairie : 522€
- Montant SDF : 2095€
- Le CM valide le devis pour engager les travaux.
- Poubelle tri sélectif pour espace convivial derrière Eglise

Triple pour tri des déchets recyclables et OM en acier réalisée localement. Devis 1420.26€.

Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, ce type de poubelles n'est pas proposé et les tarifs sont équivalents voire plus chers pour poubelle double.

Plusieurs questions sont à poser au fabricant : litrage des bacs, fermeture, taille..

3/ DELIBERATIONS

- SDE : Transfert de la compétence « distribution publique de Gaz » au SDE 65 par une commune non encore desservie (N° DE_2025_021)

Madame le Maire appelle l'attention des membres du Conseil Municipal sur le rôle dévolu aux collectivités locales en matière de distribution publique de gaz, et ce même si elles ne sont pas desservies.

Au titre de ce transfert de compétence, le SDE65, suivant les articles 4.1, 5.3 et 6 de ses statuts, serait donc amené à exercer les missions suivantes :

- étude des questions relatives à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation du gaz,
- représentation et défense des intérêts des collectivités adhérentes et des usagers dans leurs relations avec les différents opérateurs dans le cadre des contrats de concession et les fournisseurs, conformément aux lois et règlements en vigueur,
- négociation et passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes (cahier des charges, conventions, avenants ...) relatifs à la délégation du service public de distribution publique de gaz ou, si la loi le permet, exploitation du service en régie,
- exercice du contrôle des distributions de gaz, du bon accomplissement des missions de service public et du contrôle des réseaux de distribution publique du gaz,
- maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des investissements sur les réseaux de distribution publique du gaz, soit exercée en direct en tant qu'opérateur de réseau, soit dévolue aux entreprises délégataires,
- représentation des collectivités adhérentes dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées.

Ainsi, Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDE65, en particulier pour les raisons suivantes :

- Le caractère éminemment technique et donc la nécessaire professionnalisation de cette compétence et des missions qui s'y rattachent ;
- La nécessité de disposer de moyens humains, techniques et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée ;
- Les enjeux de sécurité et de qualité de la desserte gazière ;
- Le développement du réseau public de distribution organisé dans un souci d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale, selon une approche supra-communale et multi-énergies, électricité et gaz notamment.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités de transfert adoptées par le Comité Syndical du SDE65 telles qu'exposées par Madame le Maire,
- Précise qu'à ce jour la Commune n'est pas desservie par le réseau public de distribution de gaz naturel
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce transfert de compétence.

Délibération : adoptée

- DELIBERATION NOUVEAUX STATUTS SMAEP TARBES NORD (N° DE_2025_022)

Vu la délibération du comité syndical, datée du 12/03/2025, qui approuve l'extension des compétences du SMAEP Tarbes Nord à l'assainissement collectif, de manière optionnelle, sur le territoire des membres concernés, et qui approuve les modifications apportées aux statuts du SMAEP Tarbes Nord et valide les statuts ainsi modifiés ;

Mme le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal :

Service public de proximité, le SMAEP de Tarbes Nord est un syndicat mixte fermé à la carte. Le SMAEP de Tarbes Nord mène au quotidien toutes les missions techniques et administratives pour une gestion intégrée du cycle de l'eau.

A ce titre, Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal sa volonté d'accepter les modifications apportées aux statuts du SMAEP ayant pour objet l'extension de ses compétences à « Assainissement collectif ».

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** les statuts du syndicat ci-annexés
- **précise** que la Commune n'est pas concernée par l'assainissement collectif
- **donne pouvoir** à Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

Délibération : adoptée

4/ QUESTIONS DIVERSES

- L'aménagement du terrain derrière l'église n'a pas été entretenu. Une proposition de jachère fleurie nous a été faite. Le CM approuve la démarche. Les travaux seront donc demandés pour le printemps.
- Nettoyage des ruisseaux et mise en place du panneau interdiction de stationner au niveau de la réserve incendie=>début octobre
- Demande de soutien financier de la part des Abattoirs de Bagnères pour 100€. Le CM ne donne pas suite pour l'instant.
- Demande de solidarité de la part de l'AMF pour les communes sinistrées de l'Aude suite aux incendies. Don de 100€. Si nous étions dans leur situation, nous serions sans doute contents de bénéficier d'un soutien.
- Projet de méthanisation à Oursbelille=> courrier de l'Adrise sur l'aberration de l'implantation : à côté du captage d'eau potable alors que le site est protégé. Risques sanitaire ?
- Cimetière : faire reprendre la partie jardin du souvenir en surélevant les bordures et délimiter l'espace.
- Conso des panneaux photovoltaïques : prendre contact avec l'entreprise car aujourd'hui auto conso uniquement, pas de réinjection dans le réseau. Ce qui n'est pas conforme au devis.
- Mme le Maire fait part au CM du dernier état des lieux de la SDF : insultes et mauvaise foi de la part des loueurs. Le CM décide que la salle des fêtes ne sera plus louée aux extérieurs puisque les gens sont irrespectueux des biens et des personnes.

Séance levée à 20h00

Madame Thérèse LAFFARGUE
Président de séance



Madame Sophie VERGES
Secrétaire de séance

